



Pour une solidarité chrétienne dans le monde du travail

Effectuer un travail de valeur – dans la dignité plutôt que dans la précarité

Résolution du 17e Rassemblement fédéral des délégués
du Mouvement des Travailleurs Catholiques (KAB) d'Allemagne du 18 au 20 juin 2021

Mouvement des Travailleurs Catholiques (KAB) d'Allemagne
Cologne, juillet 2021

La version de la résolution présentée ici a été préparée à titre de version provisoire à télécharger pour Internet. La résolution sera mise à disposition prochainement sous forme imprimée et la version provisoire sera remplacée par la version imprimée qu'il sera également possible de télécharger. Nous recommandons donc d'effectuer les citations par ordre de numérotation, car celui-ci n'est pas modifié. *Exemple : cf. Mouvement des Travailleurs Catholiques (KAB) d'Allemagne (éd.) : Pour une solidarité chrétienne dans le monde du travail. Effectuer un travail de valeur – dans la dignité plutôt que dans la précarité. Résolution du 17e Rassemblement fédéral des délégués du Mouvement des Travailleurs Catholiques (KAB) d'Allemagne du 18 au 20 juin 2021, Cologne 2021, par. 3.*

Pour une solidarité chrétienne dans le monde du travail

Effectuer un travail de valeur – dans la dignité plutôt que dans la précarité

Résolution du 17e Rassemblement fédéral des délégués du Mouvement des Travailleurs Catholiques (KAB) d'Allemagne du 18 au 21 juin 2021

Préambule

La répartition mondiale du pouvoir et les rapports de domination qui prévalent sont injustes - pour les surmonter, nous avons besoin d'une mondialisation de la justice.

Nous sommes d'accord sur ce point avec le pape François qui déclare dans son encyclique « Fratelli tutti » : La fragilité des systèmes mondiaux face aux pandémies a mis en évidence que tout ne se résout pas avec la liberté de marché et que, outre la réhabilitation d'une politique saine qui ne soit pas soumise au diktat des finances, il faut « replacer au centre la dignité humaine et, sur ce pilier, doivent être construites les structures sociales alternatives dont nous avons besoin ». ¹

À l'occasion du 16e assemblée générale du Mouvement des Travailleurs Catholiques (KAB) organisé à Krefeld en 2017, le KAB, dans sa résolution « Arbeit.Macht.Sinn » (Travail.Pouvoir.Sens), s'est penché sur la logique de système et sur la violence structurelle au sein du système mondial capitaliste. Il est alors apparu clairement que le travail salarié au sein du système capitaliste ne peut être une activité libre et autonome des individus, mais qu'il n'est qu'un moyen au service de la valorisation du capital. Pour parvenir à une mondialisation de la justice, il est nécessaire de surmonter le système mondial capitaliste et ses rapports de domination. Ce n'est qu'ainsi qu'il serait possible de libérer l'ensemble de l'activité humaine issue du travail salarié pour qu'elle puisse s'exercer dans la solidarité et la coopération.

Nous constatons actuellement le contraire. Les conditions de travail salariales sont de plus en plus précaires. Elles sont souvent démunies de toute protection, mal rémunérées et n'offrent aux individus aucune perspective d'avenir. De telles conditions de travail précaires impliquent un travail inhumain à un degré particulièrement élevé.

C'est la raison pour laquelle nous nous intéressons à présent à ce travail précaire.

Dans le but de l'abolir - en Allemagne et dans le monde, mais aussi au sein de notre église.

Nous observons et constatons : le travail précaire est en augmentation !

« L'ÉTERNEL dit : J'ai vu la souffrance de mon peuple qui est en Egypte, et j'ai entendu les cris que lui font pousser ses oppresseurs, car je connais ses douleurs. Je suis descendu pour le délivrer de la main des Égyptiens, et pour le faire monter de ce pays dans un bon et vaste pays, dans un pays où coulent le lait et le miel (...) (Ex 3, 7-8)

(1) Les personnes qui travaillent dans des conditions précaires doivent supporter un risque élevé et sont désavantagées à bien des égards :

- Souvent, le revenu tiré d'un travail précaire ne suffit pas à assurer l'existence d'une personne. En Allemagne aussi, des personnes vivent dans la pauvreté bien qu'elles aient un emploi régulier. À ceci s'ajoute le fait que leurs contrats de travail sont souvent à durée déterminée, et même avec ce faible revenu, elles sont dans l'incapacité de planifier de manière sûre.
- Les travailleurs précaires ne peuvent pas exercer ni faire valoir pleinement leurs droits, ils ne bénéficient pas de la même protection sociale. En effet, dans de nombreux cas, ils ne sont pas couverts par le droit du travail et le droit social, ou seulement dans une moindre mesure. Les réglementations tarifaires ne sont également appliquées que dans une mesure limitée, voire pas du tout.
- Les personnes qui travaillent dans des conditions précaires sont moins à même de s'impliquer dans leur propre travail et d'y prendre une part active. Les possibilités de développement et de formation sont également moins nombreuses. En outre, les travailleurs précaires sont souvent soumis à un risque plus élevé en ce qui concerne leur santé, ils sont exposés à des dangers plus importants. Dans le pire des cas, ils finissent par perdre la capacité physique et psychologique leur permettant d'aller travailler.

Le travail précaire implique également une vie précaire - au-delà de l'activité professionnelle. La pauvreté des personnes âgées est une conséquence courante. Mais avant même d'en arriver là, c'est toute la vie quotidienne qui est influencée par le travail précaire : chaque dépense pour les enfants doit être reconsidérée, il n'est pas possible de faire des économies qui permettent de faire face aux temps de crise. Il n'est pas rare qu'une participation à la vie sociale s'avère également difficile - le club de sport, le cinéma, l'abonnement à un service de streaming : lorsqu'on dispose d'un revenu faible ou précaire, nombreuses sont les choses que l'on ne peut pas se permettre et que d'autres considèrent comme « normales ». On n'a pas droit de cité, on peut difficilement participer, ce qui implique l'exclusion ainsi que la peur comme conséquences possibles.

(2) « Les travailleurs coûtent de l'argent. » Notre économie considère la « ressource » que constituent les travailleuses et travailleurs de la manière suivante : le travail rémunéré est un facteur de coût qui doit être maintenu aussi bas que possible pour assurer la croissance des bénéfices.

Le marché financier pousse les entreprises à se restructurer, les hommes politiques fixent le cap, la concurrence s'intensifie et on demande toujours plus de flexibilité aux employé.e.s. Ce sont là les principales raisons pour lesquelles on assiste à une augmentation du nombre des emplois précaires.

Un léger renversement de tendance peut néanmoins être constaté :

Le nombre de personnes employées dans le cadre de d'un « mini-emploi » est en baisse depuis 2015 en raison des dispositions légales, tout comme la part des contrats à durée déterminée. La part du travail intérimaire est faible, mais présente une forte dynamique.

Néanmoins, il n'y a pas lieu de baisser la garde, car plus de 40 % des contrats de travail sont considérés comme « atypiques ». En d'autres termes, ils ne correspondent pas à part entière à une « relation de travail normale ». Si cette relation de travail était réalisée à temps plein, elle serait de durée indéterminée et totalement intégrée dans le système de sécurité sociale.² Une grande partie des contrats de travail atypiques sont des emplois précaires.

En outre, un nombre croissant de personnes ne peuvent plus vivre d'un seul emploi. L'augmentation du nombre de personnes exerçant un mini-emploi à titre accessoire reflète cet état de fait. En cas de chômage, ils ne recevront alors aucune prestation ou des prestations insuffisantes de l'assurance chômage. C'est désormais aussi le cas pour de nombreuses personnes qui bénéficient d'un contrat de travail normal.

(3) Le travail indispensable à la société, en particulier, n'est souvent pas rémunéré en conséquence. La pandémie de la Covid-19 a une fois de plus révélé qu'il s'agit aussi d'un travail dont nous avons un besoin urgent en tant qu'individus et en tant que société - en partie pour survivre.

Citons à titre d'exemple les travailleurs et travailleuses employé.e.s dans le secteur des soins aux personnes âgées et aux malades : ils continuent d'être mal rémunérés et à des niveaux très différents, travaillent souvent par équipes et sont exposés à un stress psychologique particulier. Les horaires de travail flexibles entraînent une augmentation du stress, pas seulement en termes d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Nombre d'entre eux travaillent constamment à la limite de l'épuisement physique et mental.

Ensuite, il y a les agents d'entretien : ils sont eux aussi exposés à un risque accru pour la santé et pourtant ils se voient confrontés au dumping des salaires.

Il y a aussi le nombre élevé de salarié.e.s dans le secteur de la logistique : ils sont soumis à une pression constante, sont payés en fonction du nombre de colis livrés, exercent un travail physiquement dur et doivent constamment « répondre présent à l'appel ».

Ensuite, il y a les travailleurs indépendants autonomes, les freelances, la « main-d'œuvre contingente numérique » : pour joindre les deux bouts, ils sont obligés d'accepter n'importe quel travail, aussi peu rémunéré soit-il. Les contrats de travail à la demande (« work-on-demand ») et les « contrats d'une heure » montrent à quel point notre monde du travail peut être inhumain et déformé aujourd'hui.

(4) Certains groupes de la population sont particulièrement touchés par l'emploi précaire :

- Malgré l'égalité formelle, les femmes travaillent plus souvent à temps partiel que les hommes, elles gagnent en moyenne beaucoup moins que leurs collègues masculins, elles travaillent encore souvent aux niveaux inférieurs de la hiérarchie et assument la responsabilité principale de l'équilibre entre la famille, les tâches ménagères et l'activité professionnelle. Dans le domaine de la répartition des tâches, dans la pratique, les femmes et les hommes ne sont bien souvent pas encore sur un pied d'égalité, ce qui affecte également l'exercice de l'activité professionnelle rémunérée.

- Pour de nombreux jeunes, les formes d'emploi précaires sont devenues la norme. Le nombre de contrats à durée déterminée a certes diminué, mais pour beaucoup, il s'agit de contrats « normaux » et non plus de « contrats d'entrée » permettant d'accéder à un emploi sûr et permanent. Il devient ainsi de plus en plus difficile de planifier sa propre vie, de gagner suffisamment d'argent pour vivre convenablement et d'obtenir une bonne protection sociale. Il se dégage également l'impression que les aptitudes et les compétences des jeunes ne sont pas recherchées dans notre société. L'estime de soi et la confiance en ses propres capacités de création en pâtissent.³
- Les *migrantes et migrants* sont également touché.e.s par l'augmentation des emplois précaires. Les contrats de travail à façon et les emplois intérimaires organisés par des entreprises de sous-traitance sont à l'ordre du jour. L'industrie de la viande en est un exemple : les travailleuses et travailleurs immigré.e.s y travaillent jusqu'à l'épuisement total. Si leur main-d'œuvre est totalement employée ou s'ils tombent malades, ils sont remplacés. Impuissants, ils n'ont d'autre choix que de supporter les violations de leurs droits et l'exploitation. Ainsi, ce sont avant tout les « plus fragiles (qui) (deviennent) des travailleurs précaires »⁴- comme le formule le Pape François.

Mais les deux grandes églises et leurs institutions sont aussi des employeurs qui ont en partie recours au travail précaire. Un emploi dans une institution religieuse ne signifie pas que les moyens de subsistance sont assurés. Car ici aussi, les contrats de travail à durée déterminée ne sont pas automatiquement la porte d'entrée à un emploi fixe ou le point de passage vers une relation de travail « normale ». L'État participe également à la création d'emplois précaires. Le financement institutionnel est souvent supprimé et remplacé par le financement de projets. Il en résulte de nombreux contrats de travail temporaires qui sont sans cesse reconduits.

Nous nous forçons notre propre jugement : valoriser le travail !

*« Tu n'opprimeras point le mercenaire, pauvre et indigent, qu'il soit l'un de tes frères, ou l'un des étrangers demeurant dans ton pays, dans tes portes. »
(Deutéronome 24:14)*

*« Mais que la droiture soit comme un courant d'eau, et la justice comme un torrent qui jamais ne tarit. »
(Amos 5:24)*

(5) Le travail précaire n'est pas le fruit du hasard, il est une conséquence directe de l'injustice qui caractérise notre système économique. Les injustices sont « gravées » dans la structure de l'économie capitaliste, la répartition des richesses, du pouvoir et de l'influence dans notre société n'est pas juste, elle non plus.⁵ Ces inégalités dans la répartition entraînent des déséquilibres économiques et sociaux et des évolutions défavorables.

À ceci s'ajoute une dérégulation du marché du travail. La stratégie de la politique du marché du travail est « le travail à tout prix », sans tenir compte des conséquences pour les travailleurs et la société. Mais le « miracle de l'emploi » de ces dernières années repose presque exclusivement sur l'augmentation du nombre des emplois précaires.

Le travail lui-même est de plus en plus condensé et accéléré. Étant donné que le capitalisme ne considère pas l'être humain comme la mesure de ce qui est possible et judicieux, le développement technologique ne conduit pas à un soulagement de la main d'œuvre, mais à une densification et une accélération du travail. Il s'agit de générer davantage de gains pour une minorité. Les travailleuses et travailleurs sont chaque jour un peu plus contraints de s'adapter à des changements constants.

(6) La généralisation de l'emploi précaire le montre clairement : aujourd'hui, la main d'œuvre est considérée comme un facteur de production - sans vie, déshumanisé. Cela est en parfaite contradiction avec les exigences de la doctrine sociale de l'Église et, de plus, contraire à la dignité inviolable de l'individu.

Il faut placer l'homme au centre des préoccupations, créer des conditions de travail justes et décentes pour tous, voilà qui est plus que jamais à l'ordre du jour ! L'accélération du développement technique due à la numérisation exerce tout particulièrement un impact sur l'organisation du monde du travail, voire de toute notre société, sur les possibilités de participation au sein de cette dernière ainsi que sur ses rapports de force, qui conduisent de plus en plus à placer l'individu à l'écart et hors du centre des préoccupations.

Le travail précaire, qui a notamment été engendré en Allemagne par la politique de l'Agenda 2010 à partir de 2003, prive de nombreuses personnes de la possibilité d'obtenir des salaires plus justes de même qu'une protection et une reconnaissance sociales.

(7) La proportion d'activités de valeur revêt une bien plus grande importance que le simple nombre d'emplois. Le capitalisme répond exclusivement à la question de la valeur du travail en calculant la meilleure façon de l'exploiter économiquement. L'objectif n'est pas d'exercer une activité utile ou la production de biens nécessaires, mais la maximisation du profit.

Cela est en opposition avec la doctrine sociale de l'Église : « Le premier fondement de la valeur du travail (est) l'homme lui-même. »

La valeur du travail humain n'est pas avant tout le genre de travail que l'on accomplit mais le fait « que celui qui l'exécute est une personne. Les sources de la dignité du travail doivent être cherchées surtout, non pas dans sa dimension objective mais dans sa dimension subjective. »⁶

La question n'est donc pas principalement de savoir comment convertir le travail réalisé en profit. Il s'agit plutôt de la dignité de la personne qui travaille. Elle doit être placée au centre de toute activité économique.

Là où l'homme exerce une activité de valeur, « (il) apprend bien des choses, il développe ses facultés, il sort de lui-même et se dépasse. » L'être humain « se parfait ainsi lui-même ». De

cette manière, l'activité acquiert un caractère précieux pour l'individu, mais aussi pour la communauté et la société ainsi que pour les générations futures.

(8) Cela ne vaut pas seulement pour l'Allemagne, ni uniquement pour l'Europe : une « mondialisation du travail décent »⁷ s'avère plus nécessaire que jamais face à une division mondiale croissante. Comme le formule le Pape François : « Toute injustice faite à une personne qui travaille (bafoue) la dignité humaine ».⁸

Les premiers pas dans cette direction ont déjà été faits : les Nations unies ont explicitement inscrit le travail décent dans leurs objectifs de développement durable (« Sustainable Development Goals »). En effet : le développement durable et le travail décent sont indissociables.

Par conséquent, une croissance qui repose sur l'exploitation du travail humain, l'emploi précaire et l'exclusion n'est plus tolérable.

Cependant, les progrès réalisés dans le monde entier sont beaucoup trop lents pour nous permettre d'atteindre cet objectif pour tous les individus d'ici 2030. Nous devons maintenant saisir l'occasion de rendre l'économie mondiale juste et équitable. Le travail décent doit être placé au centre de cette économie mondiale. Nous devons faire en sorte que la croissance et le travail « aient de la valeur » pour tout le monde !

(9) Les Nations unies préconisent le plein emploi comme objectif du développement durable. Le chômage augmente toutefois de façon dramatique dans le monde entier. Le pape a décrit l'effondrement de grands pans de l'économie mondiale comme la « tragédie mondiale de notre époque ».⁹ Dans ce contexte, les êtres humains sont relégués au rang de « superflus » et les droits fondamentaux des travailleuses et travailleurs et de ceux qui sont à la recherche d'un emploi sont bafoués. Le Pape François parle d'une « culture du gaspillage » qui considère les pauvres, les exclus et les personnes à la recherche d'un emploi comme « superflus ». Il faut combattre cette situation en rétablissant le droit au travail : « C'est pourquoi, dans la réalité sociale mondiale actuelle, au-delà des intérêts limités des entreprises et d'une rationalité économique discutable, il est nécessaire que l'on continue à se donner comme objectif prioritaire l'accès au travail pour tous. »¹⁰

Mais le plein emploi n'est pas forcément la solution : n'importe quel emploi n'est pas mieux que pas d'emploi du tout. L'objectif doit être un travail décent. Tout être humain y a droit !

(10) Au sein de notre société, beaucoup effectuent un travail de valeur, mais ce travail ne reçoit pas toujours la reconnaissance qu'il mérite. Au vu des graves déséquilibres provoqués à l'échelle internationale par la crise économique mondiale qu'a déclenchée la pandémie de la Covid-19, il est temps que nous revenions à la raison. « Nous ne pouvons pas « continuer comme ça », cela sera de toutes façons impossible. Nous devons redéfinir la valeur du travail. Dans ce contexte, « Effectuer un travail de valeur » signifie :

- Par le biais de notre travail, nous créons des valeurs qui sont pertinentes, fiables, cohérentes et bonnes pour tous.
- Un travail de valeur tient compte à la fois de l'individu, de la société et de la nature.

- Il est précieux pour le bien commun et la cohésion sociale. Il est placé sous le signe de la coopération plutôt que de la concurrence, de la sollicitude plutôt que de l'indifférence.
- Il ne consomme pas plus de ressources naturelles que ce qui peut être produit de manière renouvelable. Il veut satisfaire les besoins de tous les êtres humains dans les limites imposées par notre planète et permettre aux générations futures de vivre dans la dignité.¹¹
- Il produit les biens et les services qui sont nécessaires et précieux pour la vie de chacun, disant ainsi adieu au superflu et à la « culture du gaspillage ». Il produit les biens et fournit les services qui sont indispensables à la vie quotidienne et qui sont nécessaires à une vie de qualité, civilisée et durable pour tous.
- Toutefois, un travail de valeur reconnaît également les limites et les restrictions nécessaires, l'être humain étant le critère de référence.
- Le travail de valeur se manifeste également dans les services dédiés à la personne, tels que l'éducation, la formation et les soins.
- L'art et la culture ne sont pas des biens de luxe, mais sont nécessaires à la perception, à l'orientation et à la cohésion d'une société.
- Il se fonde sur l'habilitation démocratique des travailleurs ; il s'exerce dans l'autodétermination et la liberté.

Un travail de valeur est l'expression de l'appréciation du travail et du respect de la vie de chaque individu.

(11) En résumé : le travail précaire marginalise par la faiblesse des salaires, l'absence de droits, l'insuffisance des possibilités de codétermination et le manque de participation à la société. Les conditions de travail précaires ne sont pas solidaires, elles sont injustes, inhumaines et non durables. Elles ne sont pas chrétiennes. Elles doivent être combattues et abolies ! Le KAB évalue également toutes les mesures individuelles quant à leur capacité à mettre fin à un ordre économique capitaliste qui apprécie toute activité selon le seul critère du rendement financier. Les mesures doivent par conséquent favoriser l'instauration d'une société d'activité dans laquelle le « travail » ne se réduit pas à une activité professionnelle rémunérée, mais dans laquelle le travail dédié au bien commun et le travail privé sont considérés de manière égale comme une contribution à l'œuvre de création de Dieu.

Nous agissons : notre engagement contre le travail précaire

« Je prends plaisir à la miséricorde, et non aux sacrifices. » (Matthieu 12:7)

« L'ouvrier mérite son salaire. » (1 Timothée 5:18)

(12) En tant que mouvement, notre objectif est d'abolir le travail précaire. C'est possible ! Nous nous engageons en faveur de la justice, afin que le travail ait une « valeur » pour

l'individu, la communauté et la société ainsi que pour les générations futures !

Les mesures engagées contre la propagation du coronavirus ont montré clairement ce qui peut être mis en œuvre à un niveau politique en très peu de temps si cela est reconnu comme judicieux et nécessaire. Si la volonté politique existe, un nouvel ordre sur le marché du travail peut également être mis en œuvre rapidement - cela aurait l'avantage de restaurer également la confiance dans la politique, dont nous avons besoin de toute urgence.

Afin d'abolir le travail précaire, nous mettons en œuvre des mesures à différents niveaux :

- sur le plan politique, nous remettons en question le système existant, organisons des débats avec les hommes et femmes politiques et menons des campagnes ;
- sur le plan professionnel nous entretenons un dialogue intensif avec la science, les syndicats et les partenaires de coopération et organisons l'éducation et la formation ;
- au niveau sociétal, nous menons un large débat sur la société d'activité, nous nous associons à d'autres acteurs de la société civile et faisons preuve de solidarité avec les personnes concernées ;
- au niveau ecclésiastique, nous pointons du doigt les dysfonctionnements dans les conditions de travail au sein de l'Église et nous nous engageons en faveur d'un changement de pratique ;
- au niveau individuel, nous soutenons nos membres pour qu'ils luttent contre le travail précaire par le biais de l'éducation, la consultation et la représentation.

(13) Nous demandons en priorité la mise en œuvre des mesures suivantes :

- Le salaire rémunérant un travail effectué doit être suffisant pour vivre et éviter la pauvreté des personnes âgées. Pour ce faire, un salaire minimum décent doit correspondre à 60 % du salaire mensuel brut des personnes employées à temps plein dans les secteurs de l'industrie et des services. Il en résulte actuellement un salaire minimum légal d'au moins 14,09 euros. La loi sur le salaire minimum doit être réformée de manière à ce qu'un salaire minimum légal protège contre la pauvreté et que la Commission sur le salaire minimum dispose d'une plus grande marge de manœuvre à cet égard. Les conventions collectives peuvent s'appuyer sur un salaire minimum nettement plus élevé. Il profite ainsi à l'ensemble des salariés.e.s.
- La couverture des négociations collectives doit être renforcée ! Une réforme et un élargissement de la déclaration d'obligation générale sont entre autres nécessaires. Le développement économique et l'attribution de marchés publics doivent uniquement revenir à des entreprises liées par des conventions collectives. Nous avons besoin d'une loi fédérale sur le respect des tarifs et d'une réglementation prescrivant la poursuite de l'application des conventions collectives, même en cas de scission ou de transfert d'entreprises. En renforçant la couverture des négociations collectives et la cogestion dans les entreprises en Allemagne, nous contribuons également à renforcer les droits des travailleuses et travailleurs dans toute l'Europe. Ces droits doivent être défendus et

consolidés sans cesse. Il faut à cet effet des acteurs forts de la cogestion dans les entreprises et des syndicats pour représenter leurs intérêts. Les syndicats sont donc plus que jamais indispensables aujourd'hui. A fortiori en période de climat économique incertain, où le chômage augmente et où il y a à nouveau de plus en plus d'emplois vacants. Nous appelons les gens à s'organiser. En tant que KAB, nous allons collaborer avec les syndicats pour faire respecter une solidarité chrétienne dans le monde du travail.

- Nous avons besoin d'une loi sur la chaîne d'approvisionnement qui oblige les entreprises à verser des salaires équitables tout au long de la chaîne de valeur. Cette loi est nécessaire car, du fait de la mondialisation, la production de biens et la prestation de services sont de moins en moins liées à des lieux spécifiques. L'exemple des employé.e.s du domaine de la logistique et du personnel soignant en provenance de l'étranger et travaillant en Allemagne n'est pas le seul qui soit parlant à cet égard. Les droits des travailleuses et travailleurs et les normes sociales sont réduits à néant dans les « chaînes de valeur » - jusqu'à l'utilisation d'esclaves. Les entreprises ont le devoir de veiller à ce que les droits des personnes travaillant à la fabrication de leur produit soient intégralement protégés, quel que soit le lieu de production. De plus, les exigences environnementales et la sécurité au travail doivent revêtir un caractère obligatoire. En tant que nation exportatrice, nous devons donner l'exemple et pouvons contribuer de manière décisive à l'abolition du travail précaire et au commerce équitable dans le monde entier !
- Nous voulons que nos enfants et petits-enfants aient un avenir. Par conséquent, nous devons enfin comprendre qu'il nous faut tout mettre en œuvre pour éviter le danger imminent. Cela nécessite une remise en question radicale, une nouvelle prise de conscience vis à vis de la nature qui nous entoure, un profond respect pour tout ce qui vit. C'est pourquoi il est urgent de mener une action commune à l'échelle mondiale. Tous les acteurs sont sollicités : la politique, l'économie, l'Église et la société, et bien sûr chaque individu. Une approche sensée ne consiste plus à agir correctement après la crise, mais avant, afin d'éviter la catastrophe qui pourrait détruire notre planète. L'octroi de subventions doit être subordonné à la preuve de la mise en place de mesures de durabilité. Les propositions de loi doivent être soumises à un examen permettant de déterminer leur impact sur le climat et l'environnement. En exigeant des entreprises une transparence obligatoire en ce qui concerne l'étiquetage des produits (favorable aux consommateurs), les consommateur.rice.s peuvent prendre des décisions d'achat respectueuses de l'environnement. Les chaînes de production doivent être contrôlées quant à leur compatibilité avec l'environnement et le climat. La forte consommation d'énergie résultant de la numérisation doit être couverte par des énergies renouvelables et durables. La part des coûts d'un produit attribuée au transport doit augmenter et le prix doit inclure les coûts externalisés jusqu'ici. De cette manière, nous renforçons l'économie régionale et favorisons une économie circulaire durable.
- Nous avons besoin d'un niveau élevé de sécurité sociale - également pour préserver les désirs justifiés des individus en matière de flexibilité. Cette sécurité sociale doit être indépendante de la forme d'embauche. C'est la raison pour laquelle nous continuons à plaider, par exemple, en faveur d'un système de retraite solidaire et d'un revenu de base inconditionnel.¹² Le débat sur un revenu de base inconditionnel, en particulier, a pris de l'ampleur à la suite de la pandémie de la Covid-19. Nous devons maintenant mettre à profit cette situation favorable pour faire connaître notre modèle et nos revendications à

tous les niveaux de la politique et nous battre pour nos objectifs.

- Le travail de soins à domicile et le travail familial doivent jouer un rôle plus important pour la retraite, c'est-à-dire qu'ils doivent être davantage pris en compte dans le montant de cette dernière.
- Les soins de santé sont un service d'intérêt général. Le marché et la concurrence, les prix et les bénéficiaires n'ont pas leur place ici. Le processus de privatisation dans ce secteur doit être progressivement inversé.
- Il faut déterminer et appliquer des chiffres à caractère contraignant en ce qui concerne les besoins en personnel pour tous les groupes professionnels de l'hôpital.
- La rémunération du personnel soignant, des professions auxiliaires et du secteur des services doit être augmentée de manière significative - et ce, de manière officielle et à long terme, et non par le biais de paiements ponctuels.

(14) Si nous voulons mettre fin à la stigmatisation et à la discrimination des travailleuses et travailleurs précaires, nous devons engager des débats publics et de société. C'est ainsi que des majorités politiques peuvent se créer dans une démocratie et que des dispositions légales peuvent être modifiées.

En tant que KAB, notre vision de l'avenir est celle de la « société d'activité ». Sur cette base, nous souhaitons initier et promouvoir des débats et des dialogues « de valeur ». Et nous ne sommes pas seuls dans ce cas : nous sommes à la fois vecteur et partie prenante d'alliances avec des syndicats, des organisations et des initiatives issues de la société civile et de l'Église dont l'objectif est de créer plus de solidarité et de justice - chez nous, en Europe, et dans le monde. Nous constatons qu'il existe une grande volonté de se battre pour un travail décent et de valeur, ce qui demeure un grand motif d'espoir et une source d'encouragement pour le KAB. Afin d'accroître notre pouvoir politique, nous renforçons notre action solidaire au sein du mouvement. Notre objectif pour les quatre prochaines années est donc d'accroître davantage encore le travail de coopération à tous les niveaux de la fédération. Il est temps de passer à l'offensive : unir nos forces pour un travail décent et de valeur.

(15) Il va de soi que nous devons aussi mettre en œuvre ces exigences au sein de notre association elle-même et de notre église dans le cadre de son rôle d'employeur. L'Église catholique en tant qu'employeur et ses institutions associées font office de modèle pour l'économie et la société - également dans la mise en œuvre d'un travail décent.

Les deux grandes églises d'Allemagne ont pris un engagement volontaire dans le cadre de ce que l'on appelle la « Parole sociale » : « En tant qu'employeurs, propriétaires d'actifs financiers et de biens fonciers, maîtres d'ouvrage ou gestionnaires d'institutions et d'établissements, les églises sont également des acteurs économiques. Elles ne peuvent formuler et représenter publiquement des normes d'activité économique sans les appliquer également à elles-mêmes et à leurs propres activités économiques. Cela est considéré à juste titre comme une question de crédibilité. »¹³ Les églises ont opté pour la « troisième voie ». Les employé.e.s et l'employeur se considèrent comme une communauté de service. La

« troisième voie » doit être à la hauteur de cette ambition. Ce n'est qu'à cette condition qu'elle continue d'avoir sa raison d'être. Si l'Église veut regagner de la crédibilité, elle doit agir conformément à son « statut spécial ». En d'autres termes, au sein de l'Église, les contrats de travail à durée déterminée doivent appartenir au passé - de même que toute forme d'emploi atypique et précaire.

En tant qu'association et en tant que femmes et hommes membres du KAB, nous nous engagerons pour leur abolition dans notre église et dans les organismes et assemblées ecclésiastiques à tous les niveaux. Nous voulons faire de notre église un espace dédié au « travail de valeur ».

(16) Le thème du « travail » sous toutes ses formes est au cœur de la doctrine sociale de l'Église. Pourtant, il est rarement au centre des préoccupations au sein de notre église.

Pour les êtres humains, cependant, la question de savoir comment ils veulent travailler et vivre est existentielle. L'Église n'est ainsi « souvent perçue ni comme un lieu d'espoir et de joie, ni comme un lieu où les problèmes existentiels, les craintes et la tristesse des individus, en particulier des pauvres et des opprimés de toutes sortes, trouvent leur expression ».¹⁴

C'est pourquoi, en tant que KAB, nous nous consacrerons au cours des prochaines années au thème « Dans la dignité plutôt que dans la précarité - effectuer un travail de valeur ». D'une part, nous souhaitons élargir nos compétences et d'autre part, nous voulons nous engager avec persévérance dans les débats et les litiges ecclésiastiques. Ce faisant, nous mettrons clairement en exergue le point suivant : pour que la pastorale de l'Église conserve sa justification et sa pertinence à l'avenir, notre engagement en faveur du travail décent et pour les travailleuses et travailleurs est de la plus haute importance. Il doit donc être encouragé par tous les moyens. En effet : sans engagement en faveur de la justice, y compris dans le monde du travail, la proclamation chrétienne de la foi selon la tradition biblique est dépourvue de sa substance et n'est donc pas crédible.

Notre mission et notre engagement !

L'engagement en faveur du travail décent est un élément solidement ancré dans notre vie associative. Avec la « Journée mondiale pour le travail décent » du 7 octobre, nous nous engageons à œuvrer pour la solidarité internationale et la justice.

C'est aussi l'occasion de renforcer notre partenariat avec les mouvements réunis au sein du Mouvement mondial des travailleurs chrétiens (MMTC). Au sein de la fédération, nous encouragerons les projets montrant comment le travail décent, l'économie durable et la prise en compte des générations futures peuvent fonctionner. Nous continuerons également à développer notre modèle de « société d'activité ». En tant que mouvement de travailleurs chrétiens, nous exerçons une « fonction de passerelle » vers les syndicats - également pour l'Église. Nous souhaitons étendre cette fonction et renforcer notre pouvoir politique

commun pour agir en faveur du travail de qualité, du dimanche libre et des droits des travailleuses et travailleurs. Il est clair pour nous que les choses ne peuvent pas continuer comme elles le font. C'est la raison pour laquelle nous nous impliquons dans le débat sur l'avenir du travail.

Notes :

¹ Pape François : Lettre encyclique Fratelli tutti sur la fraternité et l'amitié sociale, Rome 2020, par. 168 ; voir également les paragraphes 19, 32 suiv. et 54.

² Cf. pour plus de détails : Andreas Jansen : Wachsende Graubereiche in der Beschäftigung (augmentation des zones d'ombre dans le domaine de l'emploi), dans : Hans-Böckler-Stiftung (Éd.) : Working Paper Forschungsförderung, n° 167, janvier 2020, p. 15 suiv..

³ Cf. pour plus de détails CAJ (Éd.) : Analyse der CAJ zu Prekärer Arbeit, Essen 2016 (Analyse du CAJ sur le travail précaire).

⁴ Pape François : Lettre encyclique Laudato si sur la sauvegarde de la maison commune, Rome 2015, par. 134.

⁵ Voir à ce propos et pour de plus amples détails la Résolution du Mouvement des Travailleurs Catholiques (KAB) d'Allemagne à Krefeld, 2017.

⁶ Souverain pontife Jean-Paul II : Lettre encyclique Laborem exercens, Rome 1981, par. 6

⁷ Cf. Résolution du Mouvement des Travailleurs Catholiques (KAB) d'Allemagne à Krefeld, 2017, par. 18.

⁸ Pape François, Toute injustice sur le lieu de travail bafoue la dignité (célébration matinale à l'occasion de la fête de Saint Joseph travailleur), Rome, le 1er mai 2020.

⁹ Pape François, discours à l'occasion de l'audience générale du 1er mai 2019 : Journée de commémoration de St Joseph travailleur

¹⁰ Pape François : Lettre encyclique Laudato si sur la sauvegarde de la maison commune, Rome 2015, par. 127.

¹¹ Cf. Kate Raworth, La théorie du Donut. L'économie de demain en 7 principes, 2018.

¹² Cf. Résolution du Mouvement des Travailleurs Catholiques (KAB) d'Allemagne à Krefeld, 2017, par. 22.

¹³ Pour un avenir de solidarité et de justice. Déclaration commune du Conseil de l'Église évangélique en Allemagne et de la Conférence épiscopale allemande sur la situation économique et sociale en Allemagne, Bonn / Hanovre 1997, par. 244.

¹⁴ Mouvement des Travailleurs Catholiques d'Allemagne (KAB) (Éd.) : Den Menschen Hoffnung geben – Wo Kirche lebendig wird (Donner de l'espoir aux hommes - Là où l'Église prend vie), Cologne 2005, p. 3.